

Règlement Championnat de Tahiti de Pêche au Gros 2023

Le Championnat de Tahiti de pêche au gros (CTPG) se déroulera en 5 étapes :. Le choix des lieux d'organisation peut changer.

Le classement sera fait au cumul des points au terme des 5 étapes du CTPG : 1 kilo offrira 1 point.

Le vainqueur remportera **le titre de Champion de Tahiti de Pêche au gros et Une Coque LABASTE 30' fabriqué par ARE BOAT avec un moteur HB MERCURY 350 Cv V10** - hors Jackpot et hors Prize Money de chaque étape (voir article 6).

85 Bateaux minimum sont nécessaire pour valider le Championnat.

Article 1 : Equipage

- Chaque équipage doit compter 3 personnes inscrites dès le début du championnat.
- Tous bateaux (poti marara, Speed boat, Bertram, Bonitier) de **minimum 14 pieds de long**, sauf thonier, équipés de matériels de sécurité prévue par réglementation maritime, et ayant à son bord au minimum 2 des trois membres de l'équipage inscrit pour le championnat.
- Chaque équipage recevra 3 t-shirts au début du championnat qu'il devra porter tout au long du championnat.

Article 2 : Participation

- Les équipes concourant pour le titre du Championnat devront participer aux cinq étapes du calendrier.
- Inscription aux étapes :

◦ étape 1 le 15 avril : « PUNAAUIA » :	35 000 XPF + 10 000 XPF de Jackpot
◦ étape 2 le 13 mai : « MATAIEA » :	35 000 XPF + 10 000 XPF de Jackpot
◦ étape 3 le 3 juin : « ? PRESQU'ILE ? » :	35 000 XPF + 10 000 XPF de Jackpot
◦ étape 4 le 2 septembre: « LANGLOIS » :	35 000 XPF + 10 000 XPF de Jackpot
◦ étape 5 le 8 octobre : « PUNAAUIA » :	35 000 XPF + 10 000 XPF de Jackpot
- Un équipage souhaitant s'inscrire pour le championnat après la première épreuve, pourra régler la totalité de l'inscription (175.000 XPF) et marquera zéro (0) point sur les épreuves manquées.

Article 3 : Pêche autorisée

- Il sera autorisé de pêcher à la traîne UNIQUEMENT.
- Le « Patia MAHI, Les « Poito », Les cannes à « Tupai » et les long-line sont interdits.

Article 4 : Espèces de poissons autorisées

Les espèces de poissons autorisées sont :

HAURA – THON – MAHI-MAHI - THAZARD

Les poissons seront pesés PLEINS et vidés ensuite. Un contrôle de l'estomac sera fait à la pesée.

Rappel : Toute prise doit être signalée au PC organisateur par VHF ou VINI.

Article 5 : les poids minimums

Sur chaque étape, le poids minimum attribué à chaque espèce de poissons est :

- 50 kg pour le HAURA
- 30 kg pour le THON (hors thon blanc)
- 12 kg pour le MAHI-MAHI
- 12 kg pour le THAZARD

Règlement Championnat de Tahiti de Pêche au Gros 2023

Article 6 : Prize Money

Sur les 5 étapes un prize Money de 300 000 F sera réparti comme suit :

- Haura : 150 000 XPF + 1 chèque Cadeau de 22 000 Xpf offert par Sin Tung Hing Marine
- Thon : 90 000 XPF + 1 chèque Cadeau de 10 000 Xpf offert par Sin Tung Hing Marine
- MAHI : 42 000 XPF + 1 chèque Cadeau de 5 000 Xpf offert par Sin Tung Hing Marine
- THAZARD : 18 000 XPF + 1 chèque Cadeau de 3 000 Xpf offert par Sin Tung Hing Marine

→ **CHAMPIONNAT DE TAHITI : Les prix sont répartis comme suit :**

- **Champion de Tahiti : Coque LABASTE 30 pied + Moteur HB 350 CV V10 Mercury**
- **Vice-Champion de Tahiti : 650 000 XPF**
- **3^{ème} du championnat .350 000 XPF**

50% des prix non remportés seront reversés à la FEPSM (Fédération d'Entraide Polynésienne de Sauvetage en Mer), le reste sera remis à l'organisation.

Article 7 : Jackpots

L'inscription au Jackpot sur chaque étape est de **10 000 XPF**. L'intégralité sera reversée à la plus grosse prise de l'étape.

Un jackpot de **20 000 XPF** par bateau est possible pour jouer la PLUS GROSSE PRISE DU CHAMPIONNAT. 5% de ce Jackpot sera reversé à la FEPSM.

Nous rappelons que les participations au Jackpot ne sont pas incluses dans la participation des 175,000 XPF destinées uniquement au Championnat.

Article 8 : Inscriptions

Pour valider une inscription au CTPG il faut :

- Remplir et remettre le formulaire d'inscription
- Régler :
 - **148 750 XPF** Cash pour les pêcheurs ayant participé au CTPG ARE – MERCURY 2022 (29750 Xpf / Concours) soit 15% de réduction
 - **157 500 XPF** Cash pour ceux qui n'ont pas participé au CTPG ARE – MERCURY 2022 (31 500 Xpf / Concours) et qui s'inscrivent avant le **1^{er} mars 2023. Soit 10% de réduction.**
 - **175 000 XPF** pour tous les autres participants jusqu'au 14 avril 2023 à 16h00 payable en 5 fois 35 000 XPF (35 000 xpf / Concours)

Tout paiement par chèque sera établi au nom de PACIFIC RACING.

Il est possible de s'inscrire:

- Sin Tung Hing : Dans les 3 magasins – Fare Ute – Marina Taina - Taravao
- **Exocet Distributions** : 120, avenue Chef Vairaaatoa - Papeete
- **Vaimoana Lure** : Servitude Vaimoana - Arue
- **Daniel Leurre** : PK 4,300 c/mer – Faaa
- **Par virement** : en envoyant le formulaire à tevaplichart@gmail.com accompagné d'un virement sur le compte Banque de Tahiti de PACIFIC RACING (12239 - 00001 - 26616101000 - 78 - BIC : CEPAPFTPXXX) > **Intitulé du virement : « CTPG + Nom du Bateau + PY »**

Article 9 : Départ

Le départ est libre à partir de 0h00 sur chaque étape.

Règlement Championnat de Tahiti de Pêche au Gros 2023

Article 10 : Arrivée

L'arrivée à chaque étape est prévue avant **16h30 aux marinas**. Après 16h30, tous les poissons rapportés seront automatiquement disqualifiés. Les bateaux devront signaler leur arrivée par radio sur le **canal 77**, et faire valider leurs prises auprès du comité de pesée.

La pesée est ouverte à partir de 10 heures chaque jour de concours au portique des marinas.

Si un « mordage » (Hook up) arrive avant 16h00, et que le travail n'est pas terminé, le pêcheur devra envoyer une preuve par une photo datée sur le Messenger du championnat, la pesée restera alors ouverte pour lui jusqu'à 17h30 Maximum (pour les Hook up entre 15h30 et 16h30 la position GPS du mordage est obligatoire, un drone sera déplacé pour vérification).

Article 11 : Pénalités

Sera disqualifié :

- Un bateau passant la ligne d'arrivée après 16h30 (ou 17h30 si preuve de mordage)
- **Les MAHI MAHI présentant une marque de gaffe, harpon ou autre**
- **Les poissons non annoncés aux Round Up et sans preuves à l'appui (photo du poisson avec capitaine du bateau pendant la pêche)**
- Les prises mordues par les requins ou déchiquetées ne seront pas comptabilisées
- Des poissons pêchés par un autre bateau
- n'ayant pas validé leur heure d'arrivée

Article 12 : Sécurité

Tous les bateaux devront :

- avoir à son bord au minimum 2 personnes majeures
- être équipés de matériels de sécurité prévus par la réglementation maritime
- être équipé d'une radio VHF, et d'un téléphone portable
- Le canal utilisé sera le 77. En cas de panne, contacter les bateaux situés à proximité et si besoin est, la base sur le **canal 77** pour mobiliser les moyens de secours nécessaires (à la charge du bateau secouru)
- 2 round-up seront effectués à **10h et 14h**. En cas de non réponse, une pénalité sera infligée par le comité organisateur. Un relai entre participants est accepté.

Article 13 : Environnement

Afin de préserver notre environnement, il est demandé à tous les équipages de ne pas jeter les boîtes plastiques ou bouteilles ou autres déchets à la mer. A terre, des poubelles sont prévues à l'arrivée. Les équipages sont invités à respecter ces consignes.

Article 14 : Autorités d'organisation

Le comité organisateur est seul juge pendant la compétition et sa décision est sans appel. Il porte un point d'honneur à ce que chaque équipe respecte scrupuleusement ce règlement. Tout bateau pris en faute sera radié à vie de tout concours organisé par Pacific Racing et le Haura Club de Tahiti.

Contacts :

Teva Plichart - Technique et logistique : 87 72 22 22

Tihoti Poroi - Directeur de concours : 87.77.09.29